

PROPOSITION DE PROJET

1. **Titre du projet : Réduction des émissions provenant du transport maritime des marchandises en Amérique du Nord (Phase III)**
2. **Budget biennal : 250 000 \$CAN**
3. **Bref énoncé du besoin défini (incluant la situation actuelle), de l'objectif du projet et des résultats visés (d'ici juin 2019) :**
 Les émissions imputables au transport maritime ont un impact significatif sur la santé humaine et la qualité de l'environnement. La phase I de ce projet a montré que la réduction de ces émissions au Mexique préviendrait des milliers de décès prématurés et réduirait considérablement les coûts de soins de santé connexes. Ce projet appuie la mise en œuvre par le Mexique de l'annexe VI de la *Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires* (MARPOL) de l'Organisation maritime internationale (OMI) et la création d'une zone de contrôle des émissions (ZCE) similaire à celle qui existe au Canada et aux États-Unis. Le projet s'appuie sur l'élaboration trilatérale (prévue dans le Plan opérationnel pour 2015 et 2016) d'une stratégie de mise en œuvre de l'annexe VI, et sur l'approbation et la présentation d'une proposition finale de désignation de la ZCE mexicaine (prévues en 2018). Prévoyant le transfert, en juin 2017, des responsabilités et des capacités de mise en œuvre de la MARPOL du *Secretaría de Comunicaciones y Transportes* (SCT, ministère des Transports et des Communications du Mexique) au *Secretaría de Marina* (Semar, ministère de la Marine), le projet fournira en outre au Mexique des orientations canado-américaines à propos de l'annexe VI, de la mise en place de la ZCE et des questions de garantie de conformité.
4. **Choisissez la(les) priorité(s) stratégique(s) associée(s) au projet :**

Priorités stratégiques pour 2015 à 2020	Domaines prioritaires
☒ Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements ☒ Croissance verte ☒ Collectivités et écosystèmes durables	☐ Commerce et environnement (p. ex., environnement et innovations; mouvement des biens et services écologiques)
	☐ Réduction des émissions de méthane
	☐ Réduction et récupération des déchets alimentaires
	☐ Inventaire des émissions de carbone noir
	☐ Espèces et écosystèmes prioritaires (p. ex., espèces exotiques envahissantes transfrontalières)
	☐ Santé des océans (p. ex., déchets marins; acidification des océans; aires marines protégées)
	☐ Systèmes de surveillance syndromique
	☒ Zones de contrôle des émissions (ZCE) au Mexique
	☐ Études de cas sur les CET

5. Expliquez de quelle façon le projet peut avoir plus d'impact à l'échelle trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Étant donné que le Mexique devrait ratifier l'annexe VI en 2017, le projet facilitera l'examen et la finalisation de la désignation de la ZCE par le Mexique, et sa présentation à l'OMI, notamment grâce au transfert des orientations canado-américaines. Par ailleurs, le projet facilitera le renforcement de la capacité du Semar à garantir la conformité à l'annexe VI et aux dispositions relatives aux ZCE. Dans le contexte d'un grand nombre de normes nationales, la coopération trilatérale rendue possible par la CCE générera des normes uniformes sur la pollution atmosphérique d'origine maritime à l'échelle de l'Amérique du Nord, des avantages plus marqués pour la santé humaine et l'environnement, et des règles du jeu équitables pour l'industrie du transport maritime.

6. Décrivez de quelle façon le projet pourrait exploiter ou promouvoir le lien entre les écosystèmes, la création d'emplois, les impacts selon le sexe et la création de revenus :

Les travaux entrepris précédemment dans le cadre de ce projet ont permis d'estimer que la création d'une ZCE au Mexique réduirait fortement les émissions provenant des navires présents dans les eaux mexicaines : de 80 % pour les oxydes d'azote [NO_x], de plus de 90 % pour les oxydes de soufre [SO_x] et de plus de 80 % pour les particules. Ces réductions amélioreraient la qualité de l'air ambiant et réduiraient les effets néfastes sur la qualité de l'environnement et la santé humaine (on prévoit notamment que 35 000 vies seraient sauvées annuellement d'ici 2030) dans l'ensemble du Mexique. L'atténuation des effets néfastes sur la santé humaine améliorerait la productivité en réduisant les cas d'absentéisme au travail ou à l'école, mais aussi le coût des soins de santé. La mise en œuvre de l'annexe VI et la création d'une ZCE amélioreraient par ailleurs les caractéristiques des écosystèmes (p. ex., des récifs coralliens), atténueraient le fardeau imposé par la mauvaise qualité de l'air aux collectivités à faible revenu, aux femmes enceintes et aux personnes ayant des problèmes de santé, créeraient des emplois et des possibilités de production de revenus (p. ex., grâce aux services aux navires, au tourisme, à l'entrée potentielle du Mexique sur le marché des carburants marins), et appuieraient les autres efforts nationaux visant à améliorer la qualité de l'air.

7. Énumérez les objectifs à viser et les activités à entreprendre pour obtenir des résultats mesurables :

Objectifs (doivent être SMART ¹)	Principales activités permettant d'atteindre les objectifs (d'ici le 30 juin 2019)	Résultats mesurables
D'ici le 30 juin 2019 : Définir les besoins, échanger de l'information et établir les capacités	Organiser des ateliers et/ou des réunions avec le Semar et d'autres intervenants clés du Mexique afin de définir les besoins de renforcement des capacités. À partir de la stratégie décrite dans le livre blanc préparé	Une version finale du plan de mise en œuvre de l'annexe VI et des dispositions sur les ZCE est prête.

¹ SMART: spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel

essentielles permettant aux organismes pertinents de mettre en œuvre et d'appliquer l'annexe VI et les dispositions sur la ZCE au Mexique, et d'en surveiller la conformité. Appuyer l'approbation par le gouvernement mexicain d'une proposition finale de désignation des ZCE et la présentation d'une proposition au Comité de la protection du milieu marin (CPMM) de l'OMI.	durant la phase II, élaborer un plan de mise en œuvre de l'annexe VI de la MARPOL pour le Mexique, qui inclura les rôles et responsabilités, les besoins définis et les objectifs de renforcement des capacités du Semar, l'élaboration d'un cadre de réglementation, une date limite pour la présentation d'une proposition de ZCE à l'OMI, etc. Partager avec les principaux organismes mexicains et présenter les orientations canadiennes et américaines et d'autres documents de référence (programmes de certification visés à l'annexe VI de la MARPOL, etc.). Faciliter les discussions initiales visant à créer un réseau trilatéral de coordination du contrôle de la conformité. Coopérer à l'échelle trilatérale en vue d'examiner et de finaliser la proposition de désignation de ZCE, de faciliter la sensibilisation (p. ex., des pays voisins et des signataires du Plan d'action de Viña del Mar) et d'élaborer une présentation conjointe de la proposition de ZCE et des points de discussion à utiliser lors des séances du CPMM de l'OMI.	Le Mexique soumet sa proposition de désignation de ZCE à l'examen du CPMM de l'OMI (prévu en 2018).
--	---	--

8. Décrivez la façon dont le projet complète les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ce projet est directement lié à la déclaration prononcée par les dirigeants nord-américains à leur sommet du 29 juin 2016 au Canada, dans laquelle ils s'entendaient pour poursuivre la collaboration entre le Mexique, les États-Unis et le Canada en vue d'appuyer la création d'une zone de contrôle des émissions nord-américaine incluant le Mexique. On prévoit que le projet améliorera la capacité des trois pays à surveiller l'application de l'annexe VI de la MARPOL et des exigences visant les ZCE, et d'assurer leur respect par les navires présents dans leurs eaux, et pas seulement par ceux qui font escale dans leurs ports. Il complète les efforts déployés par le Mexique pour lutter contre la pollution marine, la publication et la mise en œuvre par celui-ci d'une nouvelle norme nationale sur la qualité des carburants (NOM 016) et l'engagement de haut niveau qu'il a pris dans le cadre de la *Comisión intersecretarial para el manejo sustentable de mares y costas* (Cimares, Commission interministérielle pour la gestion durable des océans et des côtes) à ratifier l'annexe VI et à créer une ZCE.

9. Décrivez les possibilités d'inclusion des connaissances écologiques traditionnelles (CET), le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

S.O.

- 10. Décrivez les possibilités de faire participer les jeunes, le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :**
S.O.
- 11. Énumérez les cas de participation significative d'autres paliers de gouvernement/d'administration, de groupes autochtones, de collectivités locales, de spécialistes, de membres de la société civile et d'autres intervenants, le cas échéant :** Les promoteurs du projet collaboreront avec divers paliers de gouvernement/d'administration et d'autres intervenants au Mexique, dont les représentants de l'industrie du transport maritime et des services maritimes (CAMEINTRAM, AMISBAC, AMANAC, TMM, Maersk et autres), des ports et des collectivités locales (surtout dans les zones et les villes portuaires), de la société civile et d'autres groupes vulnérables.
- 12. Désignez, dans chaque pays, les membres des comités pertinents et leur organisme fédéral qui s'engagent à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre s'il est approuvé :**
- | | |
|--------------|---|
| Canada : | Naomi Katsumi, Transports Canada |
| Mexique : | Salomón Díaz, Semarnat; à dét., Semar; à dét., SCT. |
| États-Unis : | Angela Bandemehr, EPA. |